**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 26 (1893)

Artikel: Les résultats des travaux les plus récents sur l'Ancien Testament et leur

influence sur l'histoire de la religion et sur la dogmatique

**Autor:** Vuilleumier, H.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-379541

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### LES RESULTATS

DES

# TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS SUR L'ANCIEN TESTAMENT

ET LEUR INFLUENCE

SUR L'HISTOIRE DE LA RELIGION ET SUR LA DOGMATIQUE 1

PAR

# H. VUILLEUMIER

Qu'il me soit permis, dès le début, de remercier notre Comité central du choix de ce sujet et de l'en féliciter. On dira qu'en faisant cela je prêche pour ma paroisse. C'est vrai. Mais aussi, quelle paroisse! Et qu'il y a longtemps que l'Ancien Testament n'a figuré à l'ordre du jour de nos sessions annuelles! Avouez qu'il ne lui arrive pas souvent d'être convié à pareille fête. Depuis cinquante-cinq ans qu'existe la Société pastorale suisse voici la seconde fois seulement qu'il est appelé à faire les frais de nos fraternels échanges de vues. Ce serait presque à faire croire, — je ne le crois pourtant pas pour ma part, — que dans notre corps pastoral suisse, on professe et pratique à son égard la maxime: maior e longinquo reverentia.

En 1851, — il faut remonter jusque-là, — l'un des sujets soumis à la délibération des sections cantonales et à celle de l'assemblée générale de Liestal était l'usage à faire de l'Ancien Testament dans la pratique pastorale, c'est-à-dire dans la prédication, l'instruction religieuse de la jeunesse et la cure d'âmes. Il ne sera pas sans intérêt de rappeler les noms des rappor-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport présenté à la section vaudoise de la Société pastorale suisse. Ce rapport, abrégé à la lecture, paraît ici in extenso.

teurs d'alors. Dans notre section vaudoise, fondée l'année précédente et réunissant, pour la première fois depuis la démission, les pasteurs et professeurs de nos deux églises, ce fut feu Armand de Mestral, ce preux chevalier de l'antique tradition, qui introduisit le sujet par la lecture d'un travail de sa façon. Le rapporteur général était M. Rüetschi, notre vénérable président central de l'année dernière, alors jeune pasteur de campagne dans le canton de Berne. Il présenta sur la matière une étude consciencieuse, à la fois érudite et pratique, qui figure dans les Actes imprimés de notre Société et mérite encore aujourd'hui d'être lue et méditée.

Cette année-ci, ce n'est pas à titre de sujet dit pratique qu'une question relative à l'Ancien Testament est soumise à nos communes réflexions. Le *thème*, tel que l'ont formulé nos frères de Saint-Gall, nous invite à nous livrer à une étude essentiellement théorique. Mais pour être théorique ou scientifique, m'est avis qu'il n'en est ni moins intéressant ni moins actuel, et même, — comme c'est d'ailleurs le cas de toute question théologique digne de ce nom, — il est plus gros qu'il ne peut le sembler au premier abord, de conséquences et d'applications pratiques.

C'est des résultats des plus récentes études relatives à l'Ancien Testament que nous avons à nous entretenir, et cela spécialement au point de vue de leur influence sur l'histoire religieuse et sur la dogmatique chrétienne. Le sujet est sagement délimité, et cependant, — je ne dis pas pour l'embrasser dans son ensemble, mais simplement pour l'esquisser dans ses traits principaux, — je me verrai obligé de le circonscrire encore, tant il est riche et multiple. Autrement, je m'exposerais au danger de lasser votre patience et d'empiéter indiscrètement sur le temps qu'il convient de réserver à la discussion.

I

De nos jours, plus que jamais, l'Ancien Testament est exploré en tous sens et, s'il est permis de le dire, jusqu'en ses derniers recoins. Le pays et le peuple d'Israël, sa langue et sa littérature,

son histoire politique et religieuse, sa vie morale, sociale, économique, ses relations avec les peuples voisins, les rapports entre sa religion et les religions antiques d'une part, le christianisme de l'autre, tout cela a fait et ne cesse de faire l'objet d'études minutieuses et pénétrantes. Chaque semaine voit surgir quelque production nouvelle. Ici, c'est un modeste mais substantiel article de revue; là, une savante monographie sous forme de thèse académique ou de programme universitaire; là encore, un compendieux commentaire ou bien un fascicule de quelque recueil de manuels en cours de publication. Autant de dépôts où s'emmagasinent les fruits plus ou moins mûrs de cette vaste et infatigable production coopérative. Il se publie même, en allemand, en anglais, en français, des périodiques spécialement consacrés aux études de cet ordre.

C'est une joie pour quiconque a le devoir et le privilège de s'occuper de ces études d'une façon plus directe et plus suivie, une joie et un continuel stimulant, que de vivre à une époque pareille: époque d'activité, d'émulation, de progrès; époque où les vieilles questions rajeunissent, où les méthodes se renouvellent et se perfectionnent, où les grands problèmes littéraires, historiques, religieux que l'Ancien Testament pose à chaque nouvelle génération sont retournés sous toutes leurs faces, abordés des points de vue les plus divers, creusés avec non moins de sérieux, non moins de conscience qu'autrefois, mais en général dans un esprit plus indépendant, moins dogmatique, avec un sens historique plus éveillé, plus exercé et partant plus exigeant. C'est un vrai bonheur de pouvoir constater l'intérêt intense, les soins attentifs et assidus qu'un nombre croissant, semble-t-il, d'érudits, de penseurs, de croyants vouent aujourd'hui, - et l'hommage que par là même ils rendent, — à cette partie de nos livres saints. Le seul regret qu'on éprouve est celui qui résulte de tout embarras de richesse : c'est qu'il est devenu matériellement impossible, même pour les gens du métier, de se tenir absolument au courant, ne fûtce que des publications d'une réelle et durable valeur.

Et les résultats de tout ce labeur? — Ce sont eux que nous sommes appelés à récapituler tout d'abord.

1. Je ne puis songer naturellement à en dresser ici l'inventaire complet. Vous n'attendez pas, par exemple, que je m'attarde à enregistrer les conquêtes faites en dernier lieu dans le domaine de la géographie biblique, grâce surtout aux travaux entrepris sous les auspices des sociétés anglaise et allemande pour l'exploration de la Terre-sainte. Je ne m'arrêterai pas non plus à la chronologie sacrée et aux précieux correctifs apportés à certaines dates traditionnelles par les synchronismes de l'histoire assyrienne. Je dois renoncer également à énumérer tous les progrès dont nous sommes redevables à la philologie hébraïque moderne en même temps qu'à une herméneutique plus rationnelle ou du moins plus conséquente dans l'application de ses principes.

Il en est un pourtant, de ces progrès, que je me reprocherais d'avoir passé sous silence. Tout négatif qu'il peut paraître, il n'en est pas moins considérable et d'autant plus digne d'être noté qu'il implique une vertu morale en même temps qu'un mérite scientifique. Le voici : c'est que l'exégèse a appris à dire plus souvent que par le passé : « je ne sais pas, je ne comprends pas. » Naguère, et ce temps n'est peut-être pas encore passé sans retour, on se croyait obligé de tirer, coûte que coûte, de tout texte quel qu'il soit, un sens quelconque cadrant tant bien que mal avec le contexte. La virtuosité exégétique semblait consister à savoir distiller, par des manipulations aussi ingénieuses que suspectes, un sens plus ou moins plausible de telle phrase, de tel assemblage de mots, que le même hébraïsant, s'il l'avait rencontré dans le thème d'un de ses élèves, n'aurait pas hésité à stigmatiser à l'encre rouge, le taxant de sollécisme ou de galimatias. Aujourd'hui pareille inconséquence est de moins en moins possible et devient de plus en plus rare.

Ce résultat, car c'en est un, tient sans doute en partie aux perfectionnements apportés à la grammaire et à la syntaxe hébraïques ainsi qu'au lexique hébreu par les successeurs et les émules de Gesenius. Il tient à une connaissance plus exacte et plus intime, à une observation plus rigoureuse des lois du langage. Mais il est dû surtout à l'acquisition d'un tact linguis-

17

tique plus délicat, plus affiné et plus sûr, à un sentiment plus développé et plus généralement répandu de ce qui peut et de ce qui ne peut pas se dire en hébreu, de ce que permettait à l'écrivain israélite, non pas une possibilité grammaticale ou lexicologique abstraite, mais l'usage réel de la langue vivante; plus que cela, de ce qui était ou n'était pas dans les habitudes de langage et de style de tel ou tel auteur, de telle ou telle époque. Il s'ensuit de là que l'interprète scrupuleux, mis en présence du texte reçu, se voit réduit plus fréquemment qu'on ne pense à laisser en blanc tantôt un mot, tantôt un membre de phrase, parfois même un verset entier, parce qu'il n'est pas capable d'y découvrir un sens qui puisse se justifier devant sa conscience exégétique. Dans de certains cas, cette docte incapacité provient de l'ignorance où l'on est de la vraie signification d'un mot rare ou d'un hapax legomenon. Le plus souvent il faut en chercher la cause dans une altération du texte traditionnel.

2. Ceci nous amène à parler de la critique du texte. Je tiens d'autant plus à ne pas passer à côté de ce sujet qu'il est de ceux qu'on est trop porté à laisser dans l'ombre. Plusieurs ignorent peut-être que cette partie des sciences bibliques à laquelle, dès le dix-septième siècle, des savants français, à leur tête Louis Cappel de Saumur, ont à jamais attaché leur nom, est entrée de nos jours dans une nouvelle phase. Elle a donné lieu à des travaux admirables par l'abnégation et la patience non moins que par la sagacité et l'érudition de leurs auteurs. Le nom qui est ici au premier plan est sans contredit celui de Paul de Lagarde, qui nourrissait le vaste projet de faire pour l'Ancien Testament ce que son maître Lachmann avait fait pour le Nouveau, et que la mort est venue arrêter les derniers jours de 1891.

Aux résultats dès longtemps acquis au sujet de l'écriture, de l'orthographe et de la ponctuation de l'Ancien Testament hébreu, résultats acceptés en principe par les théologiens même les plus traditionnalistes de la première moitié de ce siècle, sont venus s'en ajouter d'autres qui ne tarderont pas à passer à

THÉOL. ET PHIL. 1893

leur tour dans le domaine commun. — C'est aujourd'hui chose avérée que la ponctuation de notre texte massorétique, bien que les points-voyelles et les accents ne remontent guère au delà du septième siècle, nous offre en somme une image fidèle de la langue telle qu'elle se parlait, ou plutôt se prononçait, vers le commencement de l'ère chrétienne. - Il est reconnu que le texte lui-même, celui des consonnes, ne répond qu'imparfaitement au texte primitif. S'il est relativement en bon état dans le Pentateuque et dans quelques uns des livres prophétiques, dans d'autres en revanche, ainsi que dans les livres historiques et poétiques, il a subi ça et là, dans certains d'entre eux à chaque page, des déformations plus ou moins graves. Et il s'en faut bien que toutes ces déformations soient purement accidentelles et inconscientes. — Il est reconnu également que pour corriger ce texte défectueux il ne faut pas compter sur le secours des manuscrits. Non seulement nous n'en possédons plus aucun qui soit sûrement antérieur au dixième siècle de notre ère, mais — et c'est ici un fait capital - tous les manuscrits connus dérivent d'une seule et même source. Tous reproduisent avec des divergences insignifiantes le texte d'un seul et même archétype. — Il est admis par les juges les plus compétents que cet archétype, choisi sans beaucoup de critique, n'a été sanctionné, canonisé si je puis ainsi dire, comme texte officiel de la synagogue que vers le commencement du deuxième siècle de notre ère, peu de temps par conséquent après la fixation définitive du Canon palestinien au synode assemblé à Iabné ou Iamnia vers l'an 90 ap. J.-C. A supposer que cet exemplaire ait été lui-même écrit plus ou moins longtemps avant l'époque où il fut érigé en codex modèle, à supposer qu'il soit antérieur à l'ère chrétienne, il est cependant moins ancien que la recension textuelle sur laquelle repose la version alexandrine. Au surplus, déjà l'ancêtre commun des deux textes, lequel pour certains livres, notamment pour ceux des deux premières parties du Canon hébreu, peut remonter jusqu'au troisième siècle et au delà, ne devait plus offrir une reproduction ou transcription absolument exacte des autographes. L'Ancien Testament lui-même, par les morceaux qui s'y

trouvent à double, nous apprend que les anciens sopherîm n'avaient pas l'habitude de s'astreindre à un travail de copie aussi machinal, aussi servile que les copistes des temps subséquents. — De tout cela résulte avec la dernière évidence, non seulement le droit mais le devoir, pour la science biblique, d'user de tous les moyens dont elle dispose pour rapprocher le plus possible du texte primitif le texte transmis par la Synagogue et accepté de confiance par l'Eglise; le devoir, par conséquent, d'amender et d'épurer notre Bible massorétique en recourant soit aux anciennes versions directement émanées d'un original hébreu, soit, quand il le faut, à la critique conjecturale.

Dans ce postulat, dira-t-on peut-être, il n'y a rien de bien nouveau. — En théorie, c'est possible. Mais le tort qu'on a eu ç'a été de laisser trop longtemps ce postulat à l'état de simple postulat. Les uns, tout en admettant in abstracto que le texte massorétique pourrait être meilleur, criaient à l'arbitraire sinon au sacrilège toutes les fois qu'on essayait de le corriger in concreto et, pour leur propre compte, maintenaient tout ou presque tout sur l'ancien pied. D'autres, au contraire, par la façon décousue, empirique, toute subjective dont ils maniaient la critique ne prêtaient que trop le flanc à ce reproche d'arbitraire. Le progrès que nous constatons et que nous acclamons consiste en ceci, c'est qu'on s'est mis enfin courageusement à l'œuvre pour passer de la théorie à la pratique, et que cette œuvre offre aujourd'hui de sérieuses chances de réussite parce que ceux qui s'y dévouent remplissent deux conditions indispensables en pareille matière. La première, c'est qu'ils se rendent un compte beaucoup plus exact de l'état réel du patient qu'il s'agit de traiter, de sa complexion, si l'on peut s'exprimer de la sorte, ainsi que de ses antécédents. La seconde, c'est qu'ils procèdent à ce traitement d'une manière plus rationnelle, plus méthodique, plus circonspecte, comme l'exigent à la fois les égards dus à un document de cette importance et les règles de toute philologie vraiment scientifique.

Sans doute il s'écoulera encore bien du temps avant que nous puissions nous flatter d'être en possession d'un texte de l'Ancien Testament qui, pour la pureté et l'intégrité relatives, ose se mesurer avec celui des éditions critiques du Nouveau Testament. Des travaux préliminaires de longue haleine sont nécessaires pour reconstituer d'abord le texte le plus authentique possible des anciennes versions, en particulier celui des Septante. Alors seulement ces traductions dont on a tantôt méconnu tantôt surfait la valeur peuvent, au moyen de leur rétroversion en hébreu, tenir lieu en quelque mesure des manuscrits originaux sur lesquels on les a faites et servir ainsi efficacement, entre des mains expertes, à contrôler le texte massorétique. Il y a là de la besogne pour plus d'une génération. Mais la voie du moins est tracée, les jalons sont posés. Déjà, même, des essais partiels ont vu le jour, qui permettent de juger des effets de la méthode employée et d'augurer favorablement du succès final 4.

Sans doute encore, — personne ne se fait illusion à cet égard, — l'élément subjectif jouera toujours un certain rôle dans ce genre d'opérations. Le choix entre les différentes variantes et, lorsque le critique se voit abandonné par l'ensemble des anciens témoins, le recours inévitable à la conjecture laisseront toujours la porte ouverte à des divergences de vues. La méthode philologique la plus sévère n'y peut rien changer. Elle aura cependant pour effet de diminuer les chances d'erreur en rendant la critique plus prudente, plus exigeante envers ellemême, plus soucieuse de respecter l'individualité littéraire de

¹ Voir entre autres: Wellhausen, Der Text der Bücher Samuelis (1871); Cornill: Das Buch des Propheten Ezechiel herausgegeben (1886); Ant. Baumgartner, Etude critique sur l'état du texte du livre des Proverbes d'après les principales traductions anciennes (1890). Driver: Notes on the Hebrew Text of the Books of Samuel (1890). — Je ne cite que sous bénéfice d'inventaire Klostermann, Die Bücher Samuelis und der Könige (1887). — Au moment où s'impriment ces lignes nous parvient, de l'éditeur Hinrichs à Leipzig, l'annonce d'une nouvelle édition du texte hébreu de l'Ancien Testament, avec des notes critiques en langue anglaise, publiée, avec la collaboration de trente-sept savants anglais, américains et allemands, par Paul Haupt, professeur à l'université John Hopkins à Baltimore. Premier fascicule (17me partie): Le livre de Job, par C. Siegfried à léna.

l'écrivain en cause. N'oublions pas d'ailleurs, en ce qui regarde spécialement la critique conjecturale, que l'éditeur ou le commentateur d'un texte de l'Ancien Testament n'est pas absolument livré à ses propres lumières, aux inspirations de son sens personnel, pour ne pas dire de sa fantaisie. Non seulement dans les morceaux poétiques mais dans la plupart des livres prophétiques, ça et là même dans les écrits en prose, s'offre à lui un auxiliaire précieux : je veux parler du parallélisme, de la disposition strophique, de la forme rhythmique du discours. C'est là pour la critique textuelle un critère dont on a longtemps à peine soupçonné la portée et dont on commence seulement à savoir tirer tout le parti qu'on est en droit d'en tirer <sup>1</sup>·

3. Mais il est temps de passer de ce qu'on appelait autrefois un peu cavalièrement la basse critique à la critique littéraire et historique ou critique proprement dite des livres de l'Ancien Testament. La transition de l'une de ces disciplines à l'autre est d'autant plus facile qu'en fait elles se touchent de fort près. Dire que leurs domaines respectifs confinent l'un à l'autre, ce n'est pas dire assez. La vérité est que sur plus d'un point leurs limites restent indécises. Il serait difficile, surtout pour les livres historiques, de dire à quel moment précis s'est arrêté le travail de dernière rédaction pour céder le pas au travail, rien moins que servile nous l'avons déjà dit, des premiers copistes.

Lorsqu'on parle des « résultats des études les plus récentes » sur les livres de l'Ancien Testament, chacun comprend à demimot ce qu'il faut entendre par ce déterminatif de récentes. On entend parler de la phase nouvelle où ces études sont entrées avec la dernière évolution qui s'est produite dans la critique du Pentateuque. Car la question des origines du Pentateuque domine toutes les autres, et la solution de celles-ci dépend plus ou moins directement de la solution que reçoit celle-là. Ce sera donc là, pour la revue que nous avons à passer, notre terminus a quo.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir en dernier lieu Duhm, Das Buch Jesaia (dans le Handkommentar zum A. T. de Nowack) 1892.

Nul n'ignore en quoi consiste l'évolution à laquelle je viens de faire allusion. Chacun connaît, au moins par ouï-dire, les travaux inaugurés, il y a environ un quart de siècle, par Graf, un disciple de Reuss, dans son ouvrage sur les Livres historiques de l'Ancien Testament, et les résultats auxquels ont conduit ces recherches, poursuivies avec vigueur par les Kuenen, les Kayser, les Wellhausen, par Reuss lui-même et nombre d'autres savants qu'il serait trop long d'énumérer. On me permettra cependant de rappeler brièvement quels sont ces résultats. Mais pour les apprécier à leur juste valeur, et pour rendre à chacun ce qui lui est dû, il est indispensable de marquer exactement le point où en était la question au moment où surgit la nouvelle théorie.

A ce moment-là, il convient de ne pas l'oublier, un certain nombre de faits importants étaient déjà depuis plus ou moins longtemps acquis à la science. On était d'accord non seulement sur cette conclusion négative : que le Pentateuque, loin d'être l'œuvre de Moïse ou d'un de ses contemporains, comme le voulait la tradition, ne se présente pas même à nous comme une œuvre homogène et de première main<sup>1</sup>, mais encore sur les thèses positives que voici : 1º Le Pentateuque, dans sa forme actuelle, provient d'une rédaction de dernière main, où se trouvent réunis et combinés des matériaux empruntés à une pluralité de documents historiques et législatifs plus ou moins anciens. — 2º Grâce aux procédés de composition propres à l'historiographie ancienne, il est possible de discerner ces matériaux de provenance diverse, d'en opérer le départ par un travail d'analyse littéraire, et même de reconstituer, au moins en grande partie, les ouvrages primitifs qui les avaient fournis. - 3º Ces « documents » primitifs, ces « sources » comme on est convenu de les appeler (bien que l'image de « carrières » fût plus rigoureusement exacte), sont au nombre de quatre, savoir, — dans l'ordre où leurs éléments respectifs se rencontrent pour la première fois dans la rédaction actuelle — : a) le premier Elohiste, appelé aussi l'Ecrit fondamental (Grund-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir nos articles sur la question du Pentateuque dans sa phase actuelle, dans la Revue de théologie et de philosophie de 1882 et 1883.

schrift), le Livre des origines et, plus récemment, l'Ecrit ou Code sacerdotal (P); b) le Jéhoviste ou Iahwiste (J); c) le second Elohiste, appelé aujourd'hui l'Elohiste tout court (E); d) le Deutéronome renfermant la thorah dite des plaines de Moab (D). — 4º De ces quatre ouvrages, deux sont presque exclusivement narratifs, à savoir le Iahwiste et l'Elohiste, dont le premier prend les choses ab ovo, depuis la création et la chute de l'homme, tandis que le second, pour autant qu'on en peut juger, partait de l'époque patriarcale. Chez l'un et l'autre la législation ne figurait qu'en sous-ordre et sous sa forme la plus élémentaire. Les deux autres documents sont essentiellement législatifs. Dans l'Ecrit sacerdotal, où prédominent les éléments rituels, la partie narrative sert simplement d'introduction et de cadre et n'a guère d'autre but que de relater l'origine successive d'un certain nombre d'institutions religieuses telles que le sabbat, la défense de manger du sang animal et la vengeance du sang humain, la circoncision, la pâque, le lieu saint, le sacerdoce, les sacrifices, le ministère des lévites, etc. Dans l'autre, le corpus juris proprement dit, c'est-à-dire le recueil des préceptes religieux, moraux, civils et, dans une plus faible proportion, cérémoniels, se trouve enchâssé dans un cadre essentiellement oratoire. — 5º Ces quatre mêmes sources se retrouvent aussi dans notre livre de Josué. De là le nom d'Hexateuque qui est souvent donné à l'ensemble des six livres renfermant l'Histoire sainte et la Loi, pour me servir d'une expression de Reuss qui est conforme au sens restreint et primitif de cette dénomination.

Voilà, abstraction faite de l'âge attribué aux différentes sources et de la date assignée à leur réunion en un seul corps, quel était en résumé l'état de la question du Pentateuque à l'époque — permettez ce souvenir personnel — où celui qui a l'honneur de vous parler essayait ses premiers pas dans la carrière de l'enseignement académique.

Ces résultats, fruits d'un travail plus que séculaire, la nouvelle école n'a rien trouvé d'essentiel à y changer. Elle se les est appropriés, quitte à les contrôler et à les préciser dans bien des détails. C'est ainsi qu'on doit à quelques-uns de ses représentants les plus éminents, principalement à MM. Wellhausen, Kuenen et Budde, une analyse encore plus minutieuse, pour ne pas dire plus subtile, des éléments provenant des différentes sources, et la distinction dans chacune d'elles, - notamment dans celles qui reproduisent les traditions iahwiste et élohiste, de plusieurs « couches » ou éditions successives, ou de courants plus ou moins parallèles et en partie divergents<sup>1</sup>. Mais, quelque intérêt que puissent présenter ces opérations anatomiques, ce n'est pas là proprement ce qui caractérise la nouvelle école. Aussi bien n'en a-t-elle pas le monopole. D'autres investigateurs, qui ne se sont pas enrôlés sous sa bannière, y ont contribué pour leur bonne part. Il suffira de citer les noms de MM. Dillmann, le rééditeur bien connu du monumental commentaire de Knobel sur les livres de l'Hexateuque, et Bruston, de Montauban, lequel est arrivé indépendamment de MM. Wellhausen et Budde à distinguer un second jéhoviste 2.

Voici plutôt ce qui constitue le propre de l'école qui marche sous les enseignes de Reuss, Graf et Wellhausen, c'est qu'elle range les sources du Pentateuque, quant à leur âge respectif, dans un ordre tout différent de celui qui était précédemment admis. Elle place en tête le Iahwiste et l'Elohiste, qui avaient recueilli les différentes versions de la tradition nationale telles qu'elles avaient cours dans les tribus de Juda et d'Ephraïm. Puis vient le Deutéronome. Quant au ci-devant premier Elohiste, désigné couramment aujourd'hui sous le nom de Code sacerdotal³ et par la lettre P, au lieu d'être la source la plus ancienne, il serait au contraire la dernière venue. Au lieu d'avoir vu le jour sous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir pour la Genèse: E. Kautzsch und A. Soein: Die Genesis mit äusserer Unterscheidung der Quellenschriften (1888); A. B. W. Bacon: The Genesis of Genesis (Hartford 1892); — pour l'Hexateuque: Die heilige Schrift des Alten Testaments übersetzt und herausgegeben von E. Kautzsch (1890 et suiv.) avec la collaboration de MM. Soein et Marti, et W. E. Addis: The documents of the Hexateuch. Part I: The oldest book of Hebrew history, c'est-à-dire: Les sources J. et E. (Londres 1892).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les quatre sources des lois de l'Exode (Revue de théologie et de philosophie, 1883). — Les deux Jéhovistes (Ibid., 1885). — Les cinq documents de la Loi mosaïque (Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft, 1892).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Priestercodex, priesterliche Schrift.

l'un des premiers rois, au plus tard sous Salomon, le fondateur du temple, comme on le pensait communément depuis Ewald, ce document n'aurait été rédigé qu'en Babylonie, vers l'an 500, et n'aurait même reçu ses derniers compléments qu'à une époque postérieure, après sa promulgation par Esdras et Néhémie en 444. Car dans cette codification sacerdotale il faudrait voir, non pas tant une œuvre individuelle, mais une œuvre collective ou, pour mieux dire, celle de toute une école s'inspirant des mêmes principes, partant des mêmes prémisses et se servant à peu de chose près du même langage.

Quant à la combinaison des différentes sources entre elles, elle aurait eu lieu, non en une seule fois, par un seul et même Rédacteur, ou bien à deux reprises, dans le cours des IXe, VIIIe et VIIe siècles, au plus tard à la veille de la ruine de l'Etat. Non, elle se serait opérée à trois temps. Le Pentateuque se trouverait être le produit de trois rédactions successives, dont la première seule daterait d'avant l'exil. Cette première édition serait née au VIIIe, ou plus probablement vers le milieu du VIIe siècle, de la réunion des deux ouvrages, jusqu'alors distincts, du Jéhoviste et de l'Elohiste, composés l'un au IXe, l'autre au VIIIe siècle, mais renfermant l'un et l'autre, à côté des récits fournis par la tradition orale, des extraits d'anthologies poétiques et de documents législatifs plus ou moins anciens. Ce premier fonds, encore essentiellement historique, aurait été augmenté environ un siècle plus tard, après la déportation, par l'insertion du Deutéronome, ce « Livre de la thorah » qui avait été promulgué jadis, dans sa forme primitive, sous les auspices du roi Josias, en 621, mais avait passé lui-même, dans l'intervalle, par plus d'une édition revue et augmentée d'éléments oratoires et historiques. Après le retour de l'exil seulement, au temps de la restauration, un troisième et dernier Rédacteur aurait fondu cet ouvrage historico-législatif avec le Code sacerdotal, en prenant ce dernier pour base et pour cadre de son travail de compilation et en s'inspirant de son esprit et de son langage, tout en ayant soin de respecter le plus possible le texte de ses devanciers.

Telle est, dans ses traits généraux, la théorie la plus récente

sur la composition du Pentateuque. Je n'ai pas à justifier ici ces conclusions. Un volume y suffirait à peine. A qui désire s'enquérir des raisons à l'appui, sans sortir des étroites limites de notre littérature théologique de langue française, je me fais un plaisir de recommander, outre la Bible de Reuss, l'excellent ouvrage de M. Alexandre Westphal sur les sources du Pentateuque. Mais je dois tout au moins expliquer d'une façon succincte comment la critique a été amenée à formuler de pareilles conclusions; en particulier — car c'est le point décisif — comment elle s'est vue obligée de contester la priorité de la source dite sacerdotale, celle qui débute par le récit classique des tholedôth du ciel et de la terre et de l'institution du sabbat par Elohîm.

Malgré ses inoubliables mérites, l'ancienne critique, — par où j'entends celle de la génération qui avait pour porte-voix les de Wette (non pas le de Wette des Beiträge de 1806, mais celui de l'Einleitung, à partir de 1817), les Tuch, les Bleek, et à côté d'eux Ewald, Hupfeld, Knobel, Schrader; de la génération qui a laissé passer inaperçus les précurseurs de l'ère nouvelle, Vatke et George, - l'ancienne critique, dis-je, avait un tort: celui de se préoccuper trop exclusivement du côté littéraire du problème. Elle était trop disposée à oublier qu'en pareille matière l'analyse philologique et littéraire des textes doit marcher de pair avec la critique historique; que c'est à celle-ci qu'il appartient de prononcer en dernier ressort lorsqu'il s'agit de fixer la date respective des documents primitifs et de reconstruire l'histoire de leur combinaison et de leur incorporation successive; en un mot, quand il s'agit d'en venir à la synthèse. Comme c'était l'écrit sacerdotal qui s'offrait le premier à l'analyse, que c'est lui qui a servi manifestement de base à la rédaction de l'ensemble et en a déterminé le plan, il semblait aller de soi que ce document-là était la Grundschrift, non pas seulement en tant qu'il constitue le fond du Pentateuque tel que nous le connaissons, mais en ce sens qu'il en serait la source primitive, l'élément intégrant le plus ancien. La tentation d'y voir le document le plus rapproché de l'époque mosaïque était, il faut en convenir, d'autant plus forte que la législation qui en

provient se présente habituellement comme ayant été promulguée au désert, édictée en vue des circonstances de temps et de lieu où le peuple se trouvait placé du vivant de Moïse. Mais c'était s'en tenir à la surface, c'était sacrifier le fond à la forme.

Il y avait donc une lacune à combler. Et c'est à résoudre ce côté trop négligé du problème que s'est appliquée l'école critique contemporaine. Elle a mis les sources du Pentateuque en regard de l'histoire d'Israël dans ses différentes phases, depuis l'établissement des tribus en Canaan jusqu'à la restauration de la communauté juive au retour de l'exil. Elle les a mises en regard des autres lirres de l'Ancien Testament, en particulier de la littérature prophétique qui offre les points de repère historiques les plus certains. Elle les a enfin comparées entre elles, spécialement au point de vue des éléments législatifs que chacune d'elles renferme : le Livre du pacte et les deux décalogues insérés parmi les textes iahwistes et élohistes de l'Exode (chap. XX-XXIII et XXXIV, 17-26), les nombreuses lois du Code sacerdotal dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres, le Livre de la Thorah encadré dans le Deutéronome. Et c'est ainsi que, de proche en proche et de différents côtés à la fois, elle s'est vue amenée et toujours de nouveau ramenée à constater que le rang d'âge précédemment convenu ne répondait pas à la réalité. Elle n'a pas tardé à reconnaître que la priorité du Code sacerdotal, qui avait passé jusque là pour une sorte d'axiome, était un simple préjugé qui ne pouvait se soutenir à la lumière de l'histoire.

Elle a dû se convaincre, pour citer seulement quelques exemples, que si les libres pratiques rituelles de l'ancien Israël, je parle de l'Israël fidèle, se concilient sans peine avec les principes posés dans les textes de loi de provenance iahwiste et élohiste, elles se trouvent au contraire en constante et flagrante opposition avec les règles prescrites dans les lois deutéronomique et sacerdotale; — que pareillement la manière dont les anciens prophètes, un Amos, un Esaïe, un Jérémie même, s'expriment quand ils viennent à parler des choses du culte serait inexplicable s'ils avaient eu connaissance d'une loi rituelle réputée mosaïque telle que notre Code sacerdotal; —

que la centralisation du culte au sanctuaire réputé seul légitime, entre les mains du seul sacerdoce lévitique, centralisation que la Thorah deutéronomique en est encore à postuler comme une observance nouvelle, dérogeant à l'ancienne coutume nationale, est au contraire présupposée dans le Code sacerdotal comme une chose établie, ne souffrant pas de contradiction, bien plus, comme remontant déjà aux anciens âges; - que la distinction, enfin, entre prêtres et simples lévites, cette distinction si rigoureuse, si tranchée, sur laquelle repose tout le système hiérarchique du Code sacerdotal et que celui-ci reporte déjà à l'époque mosaïque, est encore étrangère au Deutéronome. Pour celui-ci, tous les fils de Lévi ont encore, en théorie, les mêmes droits. Tous sont prêtres, à la condition de n'en remplir l'office qu'au sanctuaire central. La « dégradation » des lévites n'appartenant pas à la famille de Cadoq, c'està-dire au clergé du temple, leur destination au rôle subalterne de simples desservants, apparaît historiquement pour la première fois comme voulue et expressément ordonnée de Dieu, — et cela pour les punir de la part qu'ils avaient prise au culte des « hauts-lieux » proscrit par le Deutéronome, — dans le célèbre programme de la théocratie restaurée qui sert de couronnement au livre prophétique d'Ezéchiel, l'un des prêtres de Jérusalem déportés avec Ioiakîn en 597.

Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier et de corroborer par des indices empruntés à d'autres domaines que celui du culte, suffisent à caractériser la méthode historique qui a conduit les coryphées de la jeune critique à tirer des conclusions aussi diamétralement opposées à celles des critiques de la précédente génération. Ils suffiront à faire comprendre qu'il ne s'agit pas là d'une hypothèse en l'air, dictée par un simple à priori, mais d'une théorie reposant sur des faits dûment constatés.

Est-ce à dire que toutes les questions que soulève ce problème si ardu et si complexe soient d'ores et déjà résolues? que les adeptes de la nouvelle école soient absolument d'accord sur tous les points? Assurément non. Bien déraisonnable ou bien naïf qui pourrait s'en étonner. Leurs opinions diffèrent encore du plus au moins, non seulement sur la date exacte à assigner aux deux sources historiques les plus anciennes, sur leur provenance judeenne ou éphraïmite, et le mode de leur réunion en un seul ouvrage; non seulement sur l'époque de la rédaction (je ne dis pas de la promulgation) du Deutéronome primitif et la formation du Deutéronome actuel; mais sur l'âge relatif des divers éléments qui sont entrés dans la composition du Code sacerdotal, par exemple de Lév. XVII-XXVI, sur la question de savoir si le livre de la Loi introduit par Esdras, et adopté par les représentants du peuple en 444, était le Code sacerdotal seul, ou s'il comprenait déjà le Pentateuque à peu près tel que nous le possédons, etc. Mais quelles que soient les solutions que l'avenir réserve à ces questions-là, on a tout lieu de penser qu'elles ne seront pas de nature à ébranler ni même à modifier sensiblement le résultat général.

Ce résultat d'ailleurs s'impose à un nombre sans cesse croissant de théologiens, sans distinction de tendance dogmatique ou de nuance confessionnelle. Ils diminuent à vue d'œil ceux qui persistent à soutenir que le Code sacerdotal est la plus ancienne des sources du Pentateuque. On les voit au contraire augmenter d'année en année ceux qui, à l'exemple du vénérable Delitzsch 1, tout en essayant de défendre encore la composition antéexilique de ce Code dans toutes ses parties essentielles, adoptent les conclusions nouvelles quant à l'âge respectif et à l'ordre de succession des quatre sources principales, et vont jusqu'à concéder que, après l'exil encore, le Pentateuque a pu recevoir des adjonctions sous forme de novelles ou d'articles supplémentaires. Le temps n'est sans doute pas fort éloigné où quiconque n'est pas décidé d'avance à s'inscrire en faux contre toute espèce de critique finira par se familiariser avec l'idée que l'écrit sacerdotal n'a pu se former qu'en Babylonie et que la rédaction finale du Pentateuque n'est pas antérieure à Esdras.

4. C'est en Babylonie également, à l'époque même où s'opé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pentateuch-kritische Studien (Zeitschrift für Kirchliche Wissenschaft 1880 et suiv.); Neuer Commentar über die Genesis (1887).

rait sous l'influence décisive de la thorah d'Ezéchiel la codification sacerdotale, que fut mise la dernière main aux livres historiques qui font suite à l'Hexateuque et forment dans le Canon hébreu, avec le livre de Josué, le groupe des *Prophetæ priores*: les Juges, Samuel, les Rois. Cette main est-elle la même que celle qui a procédé à la seconde rédaction de l'histoire des origines d'Israël en incorporant le Deutéronome à l'ancien ouvrage historique né de la fusion des récits iahwistes et élohistes? Ou bien les livres en question sont-ils dûs, dans leur rédaction actuelle, à autant de mains différentes? C'est un problème de critique sur lequel les avis sont partagés et qui n'est d'ailleurs que d'une importance secondaire. Une chose est sûre, c'est que cette rédaction, fût-elle l'œuvre de plusieurs plumes distinctes, porte l'empreinte d'un même esprit, celui de la législation deutéronomienne.

Les sources mises à contribution ne sont pas toutes du même âge et n'ont pas la même valeur. Souvent elles ne sont guère d'accord entre elles. Il est vrai que dans le nombre il en est qui remontent fort loin, à une époque contemporaine ou du moins très rappprochée des événements. Mais il est plus que douteux que la rédaction deutéronomienne ait puisé directement à ces sources. La plupart des anciens récits ne lui étaient parvenus que de seconde ou de troisième main. Son propre travail a dû être précédé d'une ou de plusieurs rédactions plus ou moins anciennes. Peut-être, — la chose n'est pas encore entièrement élucidée, — une partie des matériaux réunis dans nos livres des Juges et de Samuel et dans les premiers chapitres du I<sup>er</sup> livre des Rois venaient-ils en dernier lieu du même ouvrage historique que les éléments iahwistes et élohistes de l'Hexateuque. Il ne serait même pas impossible que, dans la suite des temps, l'œuvre telle qu'elle était sortie des mains du ou des rédacteurs du temps de l'exil eût encore été retouchée en quelques endroits par une main lévitique sous l'influence de la loi sacerdotale.

Quoi qu'il en soit, et c'est ce qu'il importe de constater, l'esprit dont cette historiographie se montre pénétrée, est bien celui du Deutéronome, dont l'auteur quel qu'il soit n'avait fait

lui-même que traduire, pour ainsi dire, en style législatif la substance de la prédication religieuse et morale des anciens prophètes. Le livre des Juges, en particulier, et ceux des Rois en sont dominés presque d'un bout à l'autre. C'est du point de vue de cette thorah que leurs auteurs apprécient la conduite du peuple, les faits et gestes de ses rois. Ils leur dispensent l'éloge ou le blâme selon qu'ils ont ou n'ont pas agi, surtout en matière de culte, conformément à la norme tracée par elle. Mais ce qui caractérise essentiellement ce groupe de livres, c'est que l'histoire n'y est pas racontée pour elle-même. Leur but, on ne saurait assez le redire, était d'édifier plus encore que d'instruire. Ils ne prétendent à rien moins qu'à satisfaire la curiosité d'esprits en quête d'une science exacte et complète des événements. L'histoire devait servir avant tout à illustrer un enseignement religieux dont le peuple en exil avait plus que jamais besoin. Il fallait la lui remettre sous les yeux, d'une part, pour justifier Dieu au regard du passé, de l'autre, pour servir d'avertissement en vue de l'avenir. Ce n'est donc pas sans raison que cette historiographie a été qualifiée de prophétique.

Les livres des Paralipomènes, en revanche, — lesquels formaient avec ceux d'Esdras et de Néhénie ce que Reuss a excellemment appelé la Chronique ecclésiastique de Jérusalem, nous présentent cette même histoire sous un angle sensiblement différent. Ils nous la font voir telle qu'elle devait apparaître à un esprit nourri des traditions lévitiques du second Temple et formé à l'école du Code sacerdotal. La source principale de l'auteur était un ouvrage dans lequel l'ancienne histoire des rois de Juda et d'Israël avait déjà passé par un midrash, un commentaire conçu à ce même point de vue; point de vue religieux à sa manière, mais d'une piété un peu étroite, plus théologique encore et surtout plus cléricale, plus ritualiste que proprement religieuse. L'histoire ici, à un bien plus haut degré que ce n'était le cas dans la rédaction deutéronomienne, au lieu d'être but est devenue moyen. Comme on l'a fort bien dit, « toute cette chronique ne se comprend et ne s'explique que si l'on y voit un exposé de l'histoire des temps d'avant l'exil telle qu'elle aurait dû se passer au cas que le Code sacerdotal, au lieu d'être la thorah du judaïsme, eût déjà été la loi fondamentale du mosaïsme. <sup>4</sup> » Cette supposition était bona fide celle du prêtre ou lévite, à peu près contemporain d'Alexandre-le-Grand, à qui l'on doit cet ouvrage si intéressant, si précieux même en son genre, c'est-à-dire comme document des conceptions et des aspirations de l'époque où il a vu le jour. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la comparaison de cette historiographie lévitique avec l'historiographie ecclésiastique romaine qui part, elle aussi, non pas toujours il est vrai avec la même sincérité, de prémisses tout à fait analogues.

5. Le temps ne nous permet pas de nous étendre dans la même mesure sur les autres parties de l'Ancien Testament. Je dois, bien qu'à regret, me borner à quelques aperçus sommaires. Et d'abord au sujet de la littérature poétique et didactique.

En fait de résultats mis au jour par les travaux les plus récents, je ne vois pas qu'il y en ait ici un grand nombre à enregistrer, si du moins on entend parler de résultats nouveaux ayant déjà obtenu l'assentiment général, pour ne pas dire unanime, des spécialistes. Que l'Ecclésiaste ne soit pas de Salomon, mais date au plus tôt de l'époque persane; que le Cantique, pareillement, ne soit pas l'œuvre de ce roi polygame, (à moins qu'il n'ait voulu se satiriser lui-même), et que ce petit poème soit destiné à célébrer les joies et les ardeurs d'un amour aussi légitime que peu mystique; que le livre des Proverbes, quel que puisse être l'âge de ses parties les plus anciennes, n'ait pu être rédigé dans la forme où nous le possédons que plusieurs siècles après le « sage » sous le patronage duquel il est placé; que le livre de Job, lui aussi, soit bien moins ancien que nos pères n'aimaient à se le figurer et qu'il ne soit pas d'une seule pièce; que ce ne soit pas Jérémie en personne qui ait composé, sur les rvines encore fumantes de Jérusalem, les cinq Lamentations qui portent son nom; que le li-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cornill, Einleitung in das Alte Testament, p. 63, cp. 272 de la 1<sup>ro</sup> édition, 1891.

vre des *Psaumes*, enfin, comprenne en réalité bien moins de cantiques appartenant « à David » que ne le donnent à entendre les suscriptions traditionnelles, tandis qu'il en renferme quatre au minimum qui ne sont pas antérieurs au temps des Maccabées: — ce sont là tout autant de points qui étaient déjà établis, ou en tout cas bien près de l'être, avant la phase actuelle des études historiques et critiques.

Ce qui caractérise en général la critique contemporaine à l'endroit des livres dont nous parlons, c'est ceci : elle a une tendance encore plus accentuée que sa devancière d'il y a vingt ou trente ans à modifier les attributions traditionnelles dans le sens d'un « rajeunissement. » Je veux dire qu'elle est portée à leur assigner à tous une origine relativement récente. A l'en croire, aucun de ces Hagiographes, du moins dans sa composition et sa rédaction actuelle, ne serait antérieur à l'âge de la restauration. A l'égard du Psautier, en particulier, on insiste sur le fait indéniable que tel que nous le connaissons, avec ses suscriptions en partie énigmatiques pour tout autre que pour un lévite, avec sa division en cinq livres, ses formules liturgiques, ses doxologies, etc., il n'est en réalité pas autre chose que le Recueil de cantiques à l'usage des fidèles du second Temple. Et l'on en conclut, - conclusion qui est d'ailleurs appuyée par d'autres instances tant historiques que philologiques et littéraires, — que la majeure partie de ces hymnes a sans doute pris naissance au sein même de la communauté dont ce livre de culte était destiné à exprimer les sentiments et à satisfaire les besoins. La vraie question, comme l'a dit M. Wellhausen, est bien moins, aujourd'hui, de savoir s'il y a dans le Psautier des cantiques postérieurs à l'exil que de savoir s'il en renferme dont l'origine remonte au delà 1.

Nul doute que cette position toute nouvelle de la question et, d'une manière plus générale, ce déplacement du centre de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Quatrième édition de Bleek, Einleitung in das Alte Testament, 1878. Page 507, note. — A consulter sur le Psautier: La VII° « lecture » de l'Old Testament in the Jewish Church par M. Robertson Smith (2° édit.) et le commentaire de M. Bæthgen, de Greifswald (Handkommentar de Nowack), parus l'un et l'autre en 1892.

gravité de toute cette littérature lyrique et didactique ne soit une des conséquences, et l'une des plus directes, des vues nouvelles concernant la formation et l'achèvement des cinq livres de la Loi. On pourra sans doute discuter sur bien des détails. On pourra revendiquer, par exemple, une minorité plus ou moins considérable de psaumes ou de portions de psaumes pour les temps antérieurs à l'exil, puisqu'il existait déjà alors « des cantiques de Sion; » soutenir par de solides raisons que le corps principal du livre de Job pourrait fort bien être l'œuvre d'un contemporain du Deutéro-Esaïe ou même de Jérémie; inférer d'une manière plausible de la notice historique de Prov. XXV, 1, rapprochée de 1 Rois V, 12, que dans le recueil intitulé Mishlé il doit y avoir au moins un premier fond de sentences qui étaient réputées salomoniennes dès les temps du roi Ezéchias. Toutes ces réserves faites, il n'en faut pas moins convenir qu'il est difficile, une fois qu'on a accepté les conclusions modernes touchant le Pentateuque, de se soustraire aux conséquences, — outrées peut-être dans la formule qu'elles revêtent chez certains auteurs, mais fondées en principe, - que la critique actuelle en tire quant à l'âge relatif, à la constitution essentielle et à la rédaction finale des livres qui représentent pour nous la lyrique sacrée et la philosophie religieuse et morale de l'Ancien Testament. On ne voit pas, d'ailleurs, ce que le prestige de l'âge peut ajouter d'essentiel a leur valeur intrinsèque. Toujours est-il qu'à l'heure présente il serait prématuré de parler à ce propos de résultats définitivement acquis ou même généralement accrédités. On peut, pour me servir d'expressions empruntées à la préface de la Revision d'Ostervald, y voir les « probabilités savantes de demain; » ce ne sont pas encore les « certitudes éprouvées d'aujourd'hui. »

6. Il nous reste, pour en finir avec cette première partie de notre travail, à jeter un coup d'œil sur la littérature prophétique.

Naguère il s'est fait un certain bruit autour de ce qu'on a appelé, d'un mot de nouvelle facture, la *modernité* des prophètes. Chacun a entendu parler de la thèse d'Ernest Havet

d'après laquelle l'ensemble de la littérature prophétique serait apocryphe. Postérieure de plusieurs siècles aux prophètes dont elle porte le nom, elle ne se serait produite qu'à la fin du deuxième siècle, à la suite de la lutte que les Juifs eurent à soutenir contre les Séleucides et qui se termina par leur affranchissement sous les Asmonéens. On sait aussi que, partant de prémisses un peu différentes, et sans descendre à une époque aussi tardive, M. Maurice Vernes en est venu de son côté à sacrifier complètement l'authenticité des livres prophétiques. Il les déclare tous pseudépigraphes et les répartit sur l'espace d'un siècle ou d'un siècle et demi, de l'an 350 environ à l'an 200 avant notre ère 1.

Ce sont là des paradoxes comme il s'en produit toujours, à un moment donné, au cours des travaux relatifs à l'histoire critique des littératures anciennes. Les auteurs de l'antiquité classique ont eu, eux aussi, leurs Havet et leurs Vernes. Certains esprits semblent prédestinés à mettre en évidence, par les écarts auxquels les entraîne la tyrannie de leur logique, les conséquences insoutenables où l'on aboutit, en critique non moins qu'en dogmatique, lorsque, le regard obstinément fixé sur un seul côté des questions, on en perd de vue l'ensemble, et qu'on pousse à outrance une méthode ou un principe qui, juste et légitime en soi, est nécessairement faussé par l'usage exclusif qu'on en fait. On enfile un chemin de traverse où le sol finit par vous manquer sous les pieds. Les prétendus résultats obtenus par ce moyen ont pu troubler quelques esprits peu au courant de ce genre d'études. D'autres, plus nombreux peut-être, en auront pris occasion de répéter le vieux refrain : « Je vous l'avais bien dit; voilà à quoi mène la critique. » La vraie critique, elle, poursuit son chemin, relève en passant les quelques grains de vérité qui se trouvent mêlés aux erreurs, fait son profit de la leçon indirecte de méthode qui en découle,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir sur l'hypothèse de Havet les articles de MM. James Darmesteter (Les prophètes d'Israël, 1892, pag. 121 sq.) et Horst (Revue de l'histoire des religions, mars-avril 1892); — sur celle de M. Vernes, l'art. de Kuenen (même Revue, 1889, juillet).

et forme le souhait de voir revenir le plus tôt possible de ses égarements un homme de science et de talent qu'elle juge digne d'un sort plus enviable que celui

d'aller par ce chemin à l'immortalité.

Dans le cas particulier, les grains de vérité ne sont du reste pour la plupart pas très nouveaux. Si la critique les relève et les recueille, c'est qu'elle y retrouve son propre bien.

Ce qui est vrai d'abord, c'est qu'un certain nombre d'écrits prophétiques sont en effet moins anciens que ne le voulait la tradition juive. Pour quelques-uns d'entre eux la cause peut être considérée comme définitivement jugée. Ainsi en est-il de la seconde partie, chap. XL-LXVI, du livre d'Esaïe et de plusieurs oracles compris dans la première, tels que XIII, 1-XIV, 23; XXI, 1-10; XXIV-XXVII; XXXIV-XXXV. Ainsi encore du remarquable opuscule dont *Jonas* est le héros. Avant qu'il soit longtemps, sans doute, on en viendra aussi à reconnaître, plus généralement que ce n'est déjà le cas aujourd'hui, que tels de ces livres ou portions de livre, par exemple les chap. XXIV à XXVII du livre d'Esaïe, sont même postérieurs au retour de l'exil. On ne tardera pas à se convaincre qu'il en est de même de Joël, dont on s'est longtemps plu à faire le doyen d'âge des prophètes écrivains, et des chap. IX-XIV de notre livre canonique de Zacharie, que des théologiens d'ailleurs très conservateurs, se mettant à la remorque de l'ancienne critique, ont cru devoir partager entre deux prophètes antérieurs à l'exil. Il n'en sera pas autrement, pour le dire en passant, du livre de Daniel qui n'appartient pas, à proprement parler, à la littérature prophétique. La composition de cette apocalypse à l'époque d'Antiochus Epiphanès s'impose de plus en plus, avec une irrésistible évidence, aux esprits même les plus récalcitrants.

Ce qui est vrai, ensuite, c'est que même parmi les livres dont l'authenticité est au-dessus de toute contestation sérieuse, il s'en trouve dont le texte a subi, au cours des temps, des remaniements plus ou moins considérables. L'exemple le plus connu est celui du livre de Jérémie. Il est difficile de méconnaître que l'édition représentée par la version grecque nous

offre le texte de ce prophète dans un ordre et une teneur plus conformes à l'œuvre primitive et originale que ne fait l'édition amplifiée et en partie transposée qui a trouvé accès dans notre Bible hébraïque et par elle dans nos Bibles protestantes.

Il est vrai, enfin, que la rédaction de dernière main de la littérature prophétique et sa réunion en quatre volumes, Esaïe, Jérémie, Ezéchiel et les Douze, n'est guère antérieure au troisième siècle avant notre ère. Que cette rédaction dernière n'ait pas comporté toutes les additions et intercalations que de jeunes pionniers de la science, marchant ici sur les traces de M. Stade, ont cru découvrir dans le texte traditionnel, c'est fort possible, c'est plus que probable. La critique elle-même fera sans doute justice de plus d'une conjecture hasardée en ce sens par tel de ses adeptes doué, dirait-on, d'un sens spécial qui lui permet d'«entendre croître l'herbe, » pour employer l'image consacrée. On ne saurait se soustraire, cependant, à l'idée que ce dernier travail d'assemblage et de coordination n'aura pas consisté en un simple travail de manœuvre. Il a dû être précédé et accompagné de retouches qui, sans altérer le fond, sans charger les vieux textes, transmis par les précédentes générations, d'éléments étrangers à la pensée prophétique, ne laissent pas ça et là de trahir la situation historique ou morale, les conceptions et les espérances d'une époque plus récente.

Après cela, il n'en demeure pas moins que toute cette série de livres, qui n'a sa pareille dans aucune littérature du monde, est pour la critique scientifique non moins que pour la théologie traditionnelle le dépôt fidèle et authentique de la plus grandiose manifestation de l'esprit religieux en Israël. Non seulement, malgré les résultats en partie différents auxquels les travaux de la critique littéraire et historique ont abouti quant au nombre et à l'âge réels des écrits dont elle est formée, la littérature prophétique n'a rien perdu de son originalité et de sa valeur religieuse et morale. Au contraire, grâce à ces résultats elle a encore gagné en intérêt. Elle s'est pour ainsi dire enrichie et a acquis une importance historique et documentaire toute nouvelle. Oui, j'ose le dire, c'est d'aujourd'hui seulement qu'on en comprend toute la signification et que sa

vraie place lui est rendue dans l'histoire littéraire et religieuse de l'Ancien Testament, plus que cela, dans l'histoire de la religion et de la morale en général.

En portant ce jugement, j'ai déjà abordé la seconde partie de ma tâche, celle qui doit traiter de l'influence des récents travaux relatifs à l'Ancien Testament sur la conception historique de la religion d'Israël.